REPUBLIQUE FRANCAISE

Soisy
SOUS-MONTMORENCY

Direction Générale
CT/MT

N°2025-161

DECISION DU MAIRE

PRISE LE - 2 AVR. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1er FEVRIER 2024

OBJET : **Contrat n°C25014 relatif à la distribution du courrier à l'Espace culturel « Le Trèfle » par la société LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1er février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'une entreprise extérieur pour la remise et/ou l'enlèvement par un postier du courrier directement au sein de l'Espace Culturel « Le Trèfle » à Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT la proposition de LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS, domiciliée 52 rue Georges Bonnac – CS 31723 à Bordeaux (33065),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer le contrat avec LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS, domiciliée 52 rue Georges Bonnac – CS 31723 à Bordeaux (33065) pour un montant décomposé comme suit :

- Du 19/05/2025 au 31/12/2025 pour 793,85 € HT,
- puis 1 290 € HT par an,

soit un montant sur la durée totale du marché de 4 663,85 € HT.

Article 2 : que le contrat est conclu pour une durée de 7 mois à compter du 19 mai 2025, renouvelable trois fois une année par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2028.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250402-C25014-CC
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 4 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

VILLE de 95230 SOISY-s/s-MONTMORENCY (Val d'Oise)

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 2 AVR. 2025
Mis en ligne et/ou notifié le : - 2 AVR. 2025
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le - 2 AVR. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250402-C25014-CC
Date de réception préfecture : 02/04/2025